



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

France Télévisions

Question écrite n° 95601

Texte de la question

M. Daniel Boisserie appelle l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur l'avenir de la convention liant l'AFM-téléthon à France Télévisions pour 2011 et les années suivantes. Près de 1 100 personnalités, dont de nombreux scientifiques, ont apporté leur caution au téléthon alors que des incertitudes pèsent sur sa pérennité. En effet, le Conseil supérieur de l'audiovisuel pourrait demander prochainement la fin des opérations récurrentes entre une chaîne de télévision et une association. L'AFM-téléthon souhaite obtenir l'assurance que la signature de la prochaine convention avec France Télévisions puisse permettre l'organisation du téléthon dans les conditions actuelles, dans le cadre d'un partenariat récurrent avec l'AFM, ceci afin d'éviter les risques éventuels de démantèlement du téléthon. L'AFM-téléthon souligne qu'un téléthon différent ne manquerait pas d'aboutir à une dispersion et une dilution des dons, portant ainsi un coup fatal à l'AFM ainsi qu'à la recherche. Il lui demande donc de bien vouloir lui faire connaître le point de vue du Gouvernement sur ce dossier.

Texte de la réponse

Le ministre de la culture et de la communication se félicite de la formidable initiative du téléthon lancée en 1987 par l'Association française contre les myopathies (AFM) pour appeler l'attention sur les maladies génétiques méconnues. Grâce à cette exposition médiatique, le ministre souligne que la collecte de dons effectuée lors des éditions successives du téléthon a servi à financer l'ensemble de la recherche. Le téléthon est un exemple d'engagement de la télévision publique au service de la générosité. Cependant, le Gouvernement n'intervient pas dans l'élaboration détaillée des grilles de programmes qui relève de la responsabilité des dirigeants des chaînes de télévision. C'est une condition nécessaire de la liberté de communication. Toutefois, devant la polémique soulevée en 2009 sur la place accordée aux différentes causes à la télévision, le Premier ministre a décidé en 2010 de saisir le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) de la question plus générale de l'accès des associations aux médias audiovisuels. Cette réflexion, qui associe les acteurs du monde associatif et du secteur des médias audiovisuels, devrait apporter prochainement des recommandations destinées à rendre compte de la richesse que le monde associatif représente pour notre pays. Enfin, le président de France Télévisions a réaffirmé son engagement pour le téléthon. Ainsi, une nouvelle convention liant France Télévisions à l'AFM sera renégociée, la précédente étant arrivée à échéance. Dans ce cadre, un groupe de travail sera mis en place et conduira ses discussions à la lumière des préconisations du rapport du CSA.

Données clés

Auteur : [M. Daniel Boisserie](#)

Circonscription : Haute-Vienne (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 95601

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 décembre 2010, page 13484

Réponse publiée le : 1er mars 2011, page 1983